

RAPPORT DU PRESIDENT
du jury des concours d'adjoint administratif
session 2008

I- LES PRINCIPAUX CHIFFRES

A- La session 2006

	Postes avant transfert	Postes après transfert*	Inscrits	Présents à la 1 ^{ère} épreuve	Absentéisme	Admissibles (seuil)	Ratio admissibles/poste	Présents à l'oral (absentéisme)	Admis (seuil)
EXTERNE	300	300	3 308	1 708	48,37%	466 (11,00)	1,56	410 (12,02%)	300 (10,94)
INTERNE	300	315	2 250	1 611	28,40%	517 (13,00)	1,72	496 (4,06%)	315 (12,48)
3 ^{ème} voie	100	85	192	137	28,65%	108 (10,05)	1,08	106 (1,85%)	85 (10,13)
Total	700	700	5 750	3 456	39,90%	1 091	1,56	1 012 (7,24%)	700

B- La session 2008

	Postes avant transfert	Postes après transfert*	Inscrits	Présents à la 1 ^{ère} épreuve	Absentéisme	Admissibles (seuil)	Ratio admissibles/poste	Présents à l'oral (absentéisme)	Admis (seuil)
EXTERNE	330	332	1 815	1 089	39,89%	479 (9,50)	1,45	440 (8,14%)	333 (11,11)
INTERNE	320	395	1 418	1 064	24,69%	584 (9,00)	1,83	573 (1,88%)	409 (11,28)
3 ^{ème} voie	150	73	180	143	20,44%	78 (9,53)	0,52	77 (1,28%)	58 (11,22)
Total	800	800	3 413	2 296	32,52%	1 141	1,43	1 090 (4,47%)	800

*La réglementation rend possible des transferts de postes : lorsque le nombre des candidats ayant subi avec succès les épreuves de l'un des trois concours est inférieur au nombre de places offertes à ce concours, le jury peut modifier le nombre de places aux concours externe et/ou interne pour un poste au moins et dans la limite de 15 %. Le nombre maximum de postes transférables s'élève ainsi pour cette session 2008 à **120 postes**.

On observe une **très forte baisse du nombre des inscrits** qui, comparé à la session précédente, passe de 5 750 à 3 413, soit une baisse de 40,65%.
 Le nombre de candidats inscrits avait déjà connu une baisse entre 2005 et 2006, passant de 6 370 à 5 750.

Cette forte baisse entre 2006 et 2008 résulte de la réforme des cadres d'emplois de catégorie C, qui a notamment fait disparaître le cadre d'emplois des agents administratifs : le grade d'adjoint administratif de 2^{ème} classe est désormais un grade de recrutement direct sans concours, classé à l'échelle 3 comme l'était le grade d'agent administratif qualifié, tandis que la 1^{ère} classe, relevant de l'échelle 4 comme l'ancien grade d'adjoint administratif, est accessible tant par concours que par examen professionnel. Les candidats potentiels ont ainsi le sentiment que se présenter au concours n'est plus nécessaire, alors même que le seul moyen d'accéder au grade d'adjoint administratif de 1^{ère} classe est de réussir le concours ou l'examen professionnel.
 Dans ce contexte, il est vraisemblable qu'à l'avenir le nombre de candidats aux concours continue à baisser tandis que celui des candidats à l'examen augmentera, compte tenu du nombre et de la difficulté des épreuves moindres à l'examen qu'au concours.

La **sélectivité des concours** interne et externe en est radicalement transformée, malgré la baisse assez sensible de l'absentéisme observable entre 2006 et 2008 :

- au concours interne, on ne compte en 2008 que 3,33 candidats présents pour un poste, contre 5,37 en 2006 ;
- de même, au concours externe, 3,3 candidats sont présents pour un poste, contre 5,69 en 2006.

La proportion de **candidats domiciliés en province** est en baisse (16,61% des inscrits) au regard de la session précédente (20,45%).

La proportion de **candidatures masculines** demeure faible et stable : 12,90% d'hommes, à comparer aux 11,72% de 2006 et aux 12,94% de 2005.

On peut également souligner que le concours externe, auparavant accessible sans diplôme, est désormais ouvert aux candidats titulaires d'un titre ou diplôme de niveau V (BEP, CAP, diplôme national du brevet...).

Si 17,30% des candidats au concours externe ne justifient que d'un niveau V, 38,35% déclarent un diplôme de niveau IV (baccalauréat...), 21,27% de niveau III (bac+2), 13,39% de niveau II (bac+3 ou +4) et 1,93% de niveau I (au moins bac+5), illustration du **phénomène du "sur-diplôme"** observable dans nombre de concours.

58 des 62 candidats qui faisaient valoir une expérience professionnelle ou un titre en complément ou en remplacement du diplôme requis ont, après instruction de leur demande de reconnaissance de cette expérience professionnelle par le Centre de gestion, en sa qualité d'autorité organisatrice du concours, été admis à concourir.

II- LES RESULTATS

Les concours sont organisés pour la première fois sous leur nouvelle forme :

Les deux épreuves écrites d'admissibilité, inchangées, demeurent affectées au total d'un coefficient 6 (3 plus 3).

En revanche, les épreuves d'admission sont considérablement "allégées" tant en nombre qu'en coefficient : alors que les concours comportaient auparavant quatre épreuves d'admission, affectées au total d'un coefficient 7, deux épreuves d'admission seulement sont conservées, l'épreuve pratique de bureautique (coefficient 1) et l'épreuve orale d'entretien (coefficient 3), soit un coefficient 4 au total.

Les sujets d'écrit du concours externe sont, en 2008 comme en 2006 et 2005, différents des sujets du concours interne, mais, alors que les sujets du concours de 3^{ème} voie étaient, en 2006 et en 2005, identiques à ceux du concours interne, ils sont en 2008 identiques à ceux du concours externe.

A- Les épreuves d'admissibilité

1) Des indicateurs de niveau

a- La moyenne par épreuve :

- Concours externe :

Comme à la session précédente, le niveau des candidats est plus faible en tableau numérique (8,36) qu'en français (10,19).

Il est toutefois globalement **en hausse**, puisque les candidats n'obtenaient en 2006 que 7,60 en tableau numérique et 9,98 en français.

- Concours interne :

Contrairement à la session précédente, le tableau numérique est moins réussi (9,38) que le français (10,30).

On observe en effet une forte baisse en tableau numérique (11,45 en 2006) et une légère progression en français (10,00 en 2007).

Le niveau des internes est ainsi globalement en **assez forte baisse**.

- 3^{ème} concours :

A mêmes sujets qu'au concours externe, les candidats obtiennent de meilleurs résultats : 10,31 en tableau numérique, 10,51 en français.

Le niveau est **en baisse** aux deux épreuves : les candidats de la session 2006 obtenaient 13,51 en tableau numérique et 11,59 en français.

Globalement, on constate que les candidats internes obtiennent, comme en 2006, de meilleurs résultats aux deux épreuves que les candidats externes, mais que tous sont surpassés par les candidats au 3^{ème} concours.

Concours	Tableau numérique	Français
externe	8,36	10,19
	7,60 en 2006	9,98 en 2006
interne	9,38	10,30
	11,45 en 2006	10,00 en 2006
3 ^{ème} voie	10,31	10,51
	11,96 en 2005	11,59 en 2006

b- Le nombre de notes égales ou supérieures à 10

Tableau numérique

Les résultats confirment la hausse du niveau des externes et la baisse des internes comme des candidats au 3^{ème} concours :

Externe : 370 sur 1 089 (33,98%) obtiennent 10 ou plus (30,31% en 2006)

Interne : 448 sur 1 064 (42,11%) ont obtenu 10 ou plus (62,34% en 2006)

3^{ème} voie : 64 sur 143 (44,76%) ont obtenu 10 ou plus (76,64% en 2006)

Français

Globalement on constate des résultats inchangés au concours externe, en hausse au concours interne et en baisse au concours de troisième voie :

Externe : 594 candidats sur 1 080 (55%) ont obtenu 10 ou plus (55,15% en 2006)

Interne : 596 candidats sur 1 047 (56,93%) obtiennent 10 ou plus (53,38% en 2006)

3^{ème} voie : 88 candidats sur 143 (61,54%) ont obtenu 10 ou plus (73,72% en 2005)

c- Le nombre de notes éliminatoires :

Le tableau numérique élimine moins d'externes et nettement plus d'internes et de candidats au troisième concours qu'en 2006 :

Externe : 321 candidats sur 1 089 (29,48%) ont obtenu moins de 5 (36,43% en 2006)

Interne : 254 candidats sur 1 064 (23,87%) ont obtenu moins de 5 (15,66% en 2006)

3^{ème} voie : 27 candidats sur 143 (18,88%) ont obtenu moins de 5 (5,11% en 2006)

Le français élimine moins les externes et les internes qu'à la session précédente :

Externe : 73 candidats sur 1 080 (6,76%) ont obtenu moins de 5 (7,26% en 2006)

Interne : 56 candidats sur 1 047 (5,35%) ont obtenu moins de 5 (8,32% en 2006)

3^{ème} voie : 5 candidats sur 143 (3,50%) ont obtenu moins de 5 (2,19% en 2005)

2) Les signes distinctifs

Avant de prononcer l'admissibilité des candidats, le jury a statué sur des cas de signes distinctifs de nature à entraîner une rupture de l'anonymat de certaines copies.

- 5 copies de tableau numérique sont rédigées à la fois en noir et en bleu, ou tracées au crayon, ou encore contiennent un titre souligné en rouge ;

- 5 copies de français sont rédigées en bleu avec des soulignements en noir, ou reproduisent en noir l'intitulé des questions avant réponse en bleu, ou comportent des intitulés soulignés en rouge, ou encore des numéros de question entourées en rouge.

Le jury tient à nouveau à attirer l'attention des candidats sur l'impérieuse nécessité de respecter très strictement les instructions concernant l'anonymat consignées dans le règlement général des concours (consultable sur le site www.cig929394.fr) ou portées sur les sujets eux-mêmes : aucun nom de collectivité ni nom patronymique réels ou fictifs autres que ceux figurant dans le sujet, aucune signature ou paraphe, aucune encre d'une autre couleur que le bleu ou le noir ne doivent être utilisés sous peine d'annulation de la copie en cause.

Compte tenu du nombre de cas signalés, le jury, dans la continuité des décisions prises par le jury de la session précédente, décide de ne pas annuler ces copies mais demande qu'un courrier soit adressé à chaque candidat pour attirer son attention sur le risque d'annulation encouru.

3) Les seuils d'admissibilité

Le jury examine les hypothèses de seuil suivantes, établies tant en fonction du niveau des candidats qu'en référence au ratio de 1,5 candidat admissible pour un poste, ratio fréquemment mis en œuvre par les jurys dans la mesure où il permet généralement de pourvoir les postes en garantissant un bon niveau de recrutement.

Le jury prend également en compte le fait que 120 postes (15% de 800) sont théoriquement transférables lors de la phase d'admission vers le concours interne et/ou le concours externe.

	Nombre de postes	Nombre de postes x 1,5	Seuil à 10,00	Seuil à 9,50	Seuil à 9,00
3 ^{ème} concours	150	Sans objet compte tenu du nombre de candidats	70	78 (9,53)	87
Externe	330	495	438	479	524
Interne	320	480	488 (10,02)	533	584
Total	800	1 200	996	1 090	1 195

Le jury décide d'abord de fixer à **9,50** le seuil d'admissibilité au **concours externe**, seuil qui permet de se rapprocher du ratio de 1,5 candidat admissible pour un poste sans abaisser excessivement le niveau. Les sujets des écrits du **troisième concours** étant identiques à ceux du concours externe, le jury fixe également le plancher de l'admissibilité à ce concours à 9,50, soit un seuil réel à **9,53** compte tenu des notes obtenues par les candidats. **479 candidats** sont ainsi admissibles au **concours externe**, et **78** au **troisième concours**.

Cette décision rendra possible le transfert de 70 postes environ vers le **concours interne**, soit, si l'on applique le ratio de 1,5 à 390 postes, 585 admissibles potentiels. Le cahier de notes laisse apparaître qu'un seuil à 9,00 rend admissibles **584 candidats**.

Le jury décide donc de fixer à **9,00** le seuil d'admissibilité du **concours interne**, étant observé que ce seuil permet de marquer la différence avec le concours externe soumis à condition de diplôme sans abaisser excessivement le niveau. Il souligne que les exigences n'en seront pas pour autant abaissées à la phase d'admission.

Le jury fait ainsi observer qu'un seuil à 9,00 ne doit pas leurrer les candidats sur leurs chances de réussite, les coefficients rendant l'écrit plus déterminant pour la réussite finale que par le passé : les écrits "pèsent" en effet de 120 points sur un total de 200 points.

Les candidats qui ont obtenu au moins 16,66 de moyenne générale à l'écrit (soit 100 points ou plus) sont déjà assurés de l'admission si le seuil de celle-ci est à 10,00.

Se trouvent dans cette situation 34 candidats au concours externe, 27 candidats au concours interne, 7 candidats au troisième concours.

Les candidats qui obtiennent 13,00 de moyenne générale à l'écrit (soit 78 points) n'ont que 22 points à "gagner" à l'admission, soit, par exemple, 5,5 en bureautique (coefficient 1) et 5,5 en entretien (coefficient 3), pour atteindre une moyenne de 10,00.

Se trouvent dans cette situation 185 candidats au concours externe, 254 candidats au concours interne, 36 candidats au troisième concours.

Ces données permettent d'ailleurs d'augurer de seuils d'admission supérieurs à 10,00.

A l'inverse, un candidat qui n'obtient que 9,00 de moyenne à l'écrit (soit 54 points) doit, pour "gagner" 46 points, obtenir par exemple 11,50 à chacune des épreuves d'admission pour atteindre une moyenne générale de 10,00.

B- Les épreuves obligatoires d'admission

Les candidats ne subissent plus que deux épreuves d'admission :

- un entretien d'une durée de 15 minutes (coefficient 3) visant à évaluer l'aptitude du candidat et sa motivation à exercer les missions dévolues aux membres du cadre d'emplois ainsi que ses connaissances de l'environnement professionnel dans lequel il sera appelé à exercer ses fonctions (concours externe). L'entretien tend également à apprécier l'expérience du candidat (concours interne et troisième concours) ;
- une épreuve pratique de bureautique d'une durée de 15 minutes (coefficient 1) destinée à vérifier l'aptitude du candidat en matière de traitement de texte, d'utilisation d'un tableur et des nouvelles technologies de l'information et de la communication (durée : 15 mn ; coefficient 1).

1) L'épreuve orale d'entretien

- Concours externe

440 candidats se sont présentés aux deux épreuves (absentéisme de 8,14%), un candidat ayant en outre subi l'épreuve de bureautique sans se présenter à celle d'entretien.

La note **moyenne** s'élève à **12,42** (12,60 en 2006).

309 candidats (**70,23%**) obtiennent **10,00 ou plus** (77,90% en 2006).

- Concours interne

573 des 584 admissibles se sont présentés aux deux épreuves d'admission (absentéisme de 1,88%).

Les candidats obtiennent une note **moyenne de 12,84** (à titre de comparaison, 13,18 en 2006).

431 candidats (**75,22%** des présents) obtiennent **10,00 ou plus** (79,16% en 2006).

- 3^{ème} concours

Tous les candidats sauf un se sont présentés aux deux épreuves.

La **moyenne** est de **13,44** (identique à celle de 2006).

63 candidats (**81,82%**) ont **10,00 ou plus** (76,42% en 2006).

Ainsi, à l'exception du 3^{ème} concours, on observe une **baisse du niveau** des candidats à cette épreuve.

2) L'épreuve pratique de bureautique

- Concours externe

On constate une **moyenne de 13,40** (12,75 en 2006).

327 candidats (**75,15%**) ont **10,00 ou plus** (70,39% en 2006).

- Concours interne

La note **moyenne** obtenue par l'ensemble des candidats est de **11,52** (12,65 en 2006).

354 candidats (**61,78%**) obtiennent **10,00 ou plus** (69,14% en 2006).

- 3^{ème} concours

La **moyenne** est de **11,13** (12,33 en 2006).

45 candidats (**58,44%**) obtiennent **10,00 ou plus** (70,75% en 2006).

Le niveau des candidats est en **hausse au concours externe**, en **baisse aux deux autres concours**.

C- Les épreuves facultatives

Les candidats peuvent subir une épreuve facultative parmi deux proposées. Les points excédant la note de 10,00, affectés d'un coefficient 1, s'ajoutent au total des points pour l'admission.

758 (66,43%) des 1 141 admissibles ont choisi une épreuve facultative.

1) L'épreuve écrite de langue

L'épreuve écrite facultative de langue étrangère consiste en la traduction sans dictionnaire d'un texte rédigé dans l'une des langues suivantes au choix du candidat : allemand, anglais, espagnol, italien, russe, arabe moderne, portugais, néerlandais, grec (durée : 1 heure).

409 candidats (35,85% des admissibles) ont choisi l'épreuve facultative de langue.

Sur ces 409 candidats convoqués, 343 seulement ont été présents, soit un absentéisme de 16,14%.

Au concours interne, 81 candidats sur les 160 présents (50,63%) obtiennent de 0,25 à 10 points.
Au concours externe, 103 candidats sur les 163 présents (63,19%) obtiennent de 0,25 à 10 points.
Au 3^{ème} concours, 9 candidats sur les 20 présents (45%) obtiennent de 1,75 à 8,5 points.
Au total, **193 candidats sur les 343 présents (soit 56,27%) obtiennent des points supplémentaires grâce à cette épreuve facultative.**
La langue de loin la plus choisie est l'anglais, mais, sur les 218 présents qui ont opté pour cette langue, 91 seulement (41,74%) obtiennent des points.

2) L'épreuve orale spécialisée

L'épreuve orale consiste en une interrogation d'une durée de 15 minutes, après une préparation de 15 minutes, portant sur le domaine choisi par le candidat au moment de son inscription parmi les trois suivants :

- a) notions générales de droit public ;
- b) notions générales de droit de la famille ;
- c) notions générales de finances publiques.

349 candidats (30,59% des admissibles) ont choisi l'épreuve orale juridique.
Sur ces 349 convoqués, 273 seulement ont été présents, soit un absentéisme de 21,78%.

L'option la plus choisie par les candidats est le droit de la famille (131 candidats présents), suivie du droit public (111 présents), puis des finances publiques (31 présents).
Sur les 131 candidats présents en droit de la famille, 51 candidats seulement (38,93%) obtiennent de 1 à 10 points.
En droit public, 52 des 111 candidats (46,85%) obtiennent de 0,5 à 10 points.
De 1 à 10 points sont obtenus par 12 seulement des 31 candidats présents (38,71%).

Au concours interne, 68 candidats sur les 160 présents (42,5%) obtiennent de 0,5 à 10 points.
Au concours externe, 35 candidats sur les 92 présents (38,04%) obtiennent de 1 à 10 points.
Au 3^{ème} concours, 12 candidats sur les 21 présents (57,14%) obtiennent de 1 à 9 points.
Au total, 115 candidats sur 273 présents (42,12%) obtiennent des points supplémentaires grâce à cette épreuve facultative.

III- L'ADMISSION DES CANDIDATS

Rappelons que, en fonction des résultats des candidats, le jury peut souverainement transférer des postes vers les concours externe et interne, dans la limite maximale de 15% des 800 postes ouverts aux trois concours, soit 120 postes.

Le jury, afin de garantir la qualité du recrutement, pose le principe d'un seuil plancher à 10,00.
Le jury souhaite également que les seuils d'admission aux différents concours soient les plus proches possible compte tenu du caractère identique des épreuves dans les trois voies.

Le jury se prononce d'abord sur l'admission des candidats au **3^{ème} concours** :

- Le seuil d'admission est fixé à **11,22**. Les **58 candidats** qui obtiennent une moyenne générale égale ou supérieure à ce seuil sont donc déclarés admis.
92 des 150 postes ouverts à ce concours deviennent ainsi transférables vers les concours externe et interne.
- Compte tenu du meilleur niveau des candidats au concours interne au regard de celui des candidats au concours externe, le jury décide de transférer un maximum de postes vers le concours interne afin de rapprocher les seuils d'admission aux deux concours.
- A cette fin, le jury décide de transférer 3 postes vers le concours externe, soit 333 postes à pourvoir : la fixation à **11,11** du seuil d'admission permet que **333 candidats** soient admis.
- Le jury décide alors du transfert des 89 postes restants vers le concours interne, soit 409 postes à pourvoir : **409 candidats** sont ainsi admis à un seuil de **11,28**.

Les résultats en fonction de la **préparation des candidats** s'établissent comme suit, étant précisé que le mode de préparation est simplement déclaratif, les candidats n'ayant pas l'obligation déclarer leur mode de préparation et celui-ci ne faisant l'objet d'aucune vérification par le Centre interdépartemental de gestion de la petite couronne :

Concours externe

	Inscrits	Présents à l'écrit	Admissibles	Admis
Personnelle	1 271	740	319	214
IPAG	10	3	3	2
CNED	38	22	9	8
CNFPT	106	80	65	57

Concours interne

	Inscrits	Présents à l'écrit	Admissibles	Admis
Personnelle	729	506	230	154
IPAG	1	1	1	0
CNED	9	7	4	3
CNFPT	454	375	288	212

3^{ème} concours

	Inscrits	Présents à l'écrit	Admissibles	Admis
Personnelle	96	69	29	20
CNED	3	1	0	0
CNFPT	59	55	39	30

On peut souligner le bon taux de réussite des candidats préparés par le CNFPT : aux trois concours, sur 510 candidats présents à l'écrit ayant déclaré une formation de préparation au concours assurée par le Centre national de la fonction publique territoriale (CNFPT), 392 sont admissibles et 299 (58,63% des présents préparés par le CNFPT) admis.

IV- LE NIVEAU DES EPREUVES

A- Le tableau numérique

Le jury juge pertinent le niveau des épreuves, avec un sujet présentant davantage de difficultés aux concours externe et de troisième voie qu'au concours interne.

Il souligne le bien-fondé de l'introduction de partages proportionnels dans les sujets, fréquemment mis en œuvre dans ce type d'épreuve et largement abordés dans les manuels consacrés au tableau numérique, qui ont permis de distinguer nettement les candidats préparés des autres.

B- L'épreuve de français

La répartition des points entre questions de compréhension (12 points) et exercices de vocabulaire, d'orthographe et de grammaire (8 points) est pertinente et mérite de perdurer.

L'analyse grammaticale et l'analyse logique laissent apparaître de graves lacunes, le concept même d'analyse logique demeurant souvent inconnu. Le jury préconise que le barème de celle-ci pénalise davantage à l'avenir les réponses incomplètes.

C- Les épreuves obligatoires d'admission

1) L'épreuve orale d'entretien

Afin d'assurer un égal traitement de l'ensemble des candidats, le jury a adopté la grille d'entretien suivante :

I- Présentation de l'expérience professionnelle (interne et 3 ^{ème} concours) ou présentation du parcours (externe)	2 mn	2 points
II- Aptitude à exercer les missions ● Accueil téléphonique et physique ● Gestion de documents ● Coordination d'équipe	8 min	9 points 3 points 3 points 3 points
III- Connaissance de l'environnement professionnel	5 mn	6 points
IV- Motivation	Tout au long de l'entretien	3 points

Le jury juge cette grille pertinente et en préconise la reconduction, en proposant que le temps dédié à l'expérience professionnelle ou au parcours soit porté à 3 minutes et le temps sur l'environnement professionnel, qui pourrait être plus explicitement dénommé connaissance de l'environnement institutionnel, ramené à 4 minutes.

Les trois items permettant d'évaluer l'aptitude à exercer les missions sont jugés très pertinents.

2) L'épreuve pratique de bureautique

Le jury juge adaptée la conception de l'épreuve qui comporte systématiquement pour chaque candidat trois exercices : traitement de texte, tableur, utilisation d'une messagerie ou accès à Internet, et tend vers un égal degré de difficulté des différents sujets.

IV- L'ORGANISATION DES EPREUVES

Concluant ses travaux, le jury constate que les épreuves d'admission se sont déroulées de bonne façon pour les examinateurs mais que le passage des trois épreuves (deux épreuves obligatoires et une épreuve facultative) a été vécu comme "lourd" par certains candidats.

La Direction des concours informe le jury de la décision de déconnecter totalement à l'avenir l'organisation des épreuves facultatives, orale comme écrite, des épreuves obligatoires d'admission, qui devrait régler cette difficulté.

Le jury, enfin, exprime sa satisfaction que tous les postes soient pourvus à un niveau de nature à garantir la qualité des recrutements et des nominations sur le 2^{ème} grade du cadre d'emplois.

Fait à Pantin, le 3 juillet 2008

Le président du jury

Serge GRANATIERI

Adjoint au maire de Limeil-Brevannes